

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers ayant signé : 14

Date de convocation : 07/04/2021

Nbre de conseillers présents : 13

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Vote des taxes locales.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 306 567 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal :**

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti = 22,40 %
- Foncier non bâti = 81,21%
- CFE = 11,15%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré à Solaro le 012/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 13

Nbre de conseillers ayant signé : 14

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Subventions allouées aux associations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre nous,

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de verser aux associations pour l'exercice 2021 les subventions telles que figurant ci-dessous :

- Comité San Ghjuvan Battista.....350,00 €
- Anima.....500,00 €
- I Cani Corsu.....200,00 €
- Amicizia di Ventiseri200,00 €
- A Casa zittelina.....200,00 €
- Restos du Coeur.....300,00 €
- Inseme400,00 €
- Association Familles de France.....200,00 €

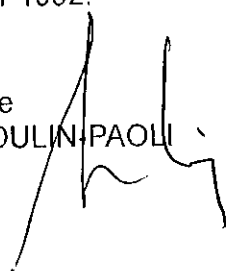
Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2021,

Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,

Indique le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 13

Nbre de conseillers ayant signé : 14

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Rénovation des locaux communaux. : recherche de financement.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de procéder à la rénovation des bâtiments communaux.

En effet, les toitures de la Mairie Annexe, de l'atelier communal et du logement communal furent ainsi que des travaux intérieur et extérieur de la Mairie annexe sont nécessaires.

Il dépose sur la table les devis chiffrant les réparations à effectuer.

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| - Toit de la Mairie Annexe | 4 250,00 € HT |
| - Toit atelier communal | 3 180,00 € HT |
| - Toit logement communal | 1 600,00 € HT |
| - Renovation Mairie Annexe | 29 959,50 € HT |
| Soit | 38 989,50 € HT |

Le plan de financement pourrait être le suivant :

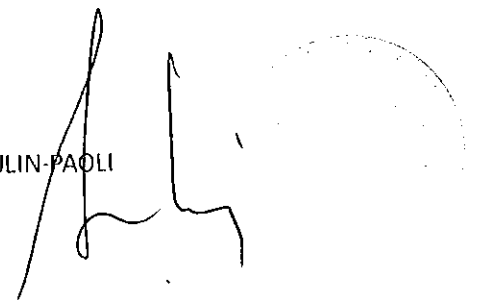
| | |
|--|-------------|
| - Etat DETR.....60%..... | 23 393,70 € |
| - CDC Dotation quinquennale.....20%..... | 7 797,90 € |
| - Autofinancement.....20%..... | 7 797,90 € |

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux de rénovation des bâtiment communaux,
- Adopte le plan de financement proposé,
- Sollicite de Monsieur le Préfet de Haute-Corse dans le cadre de la DETR une aide à hauteur de 60%, et Monsieur le Président du Conseil Exécutif au titre de la dotation quinquennale une aide à hauteur de 20%.

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLAR., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Nbre de conseillers présents : 13

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : approbation du compte de gestion du receveur municipal : budget principal M14 -- exercice 2020.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif M14 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

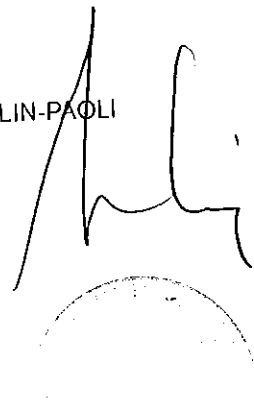
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal concernant le budget M14 pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLAR., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Nbre de conseillers présents : 13

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : approbation du compte de gestion du receveur municipal : budget annexe M49 – exercice 2020.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif M49 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

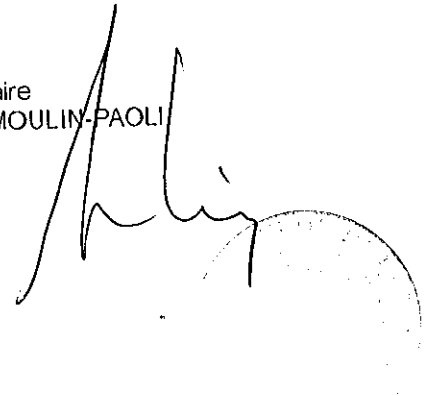
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal concernant le budget M49 pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 13

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : approbation du compte de gestion du receveur municipal : budget annexe Lotissement Neruccio II – exercice 2020.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif M49 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

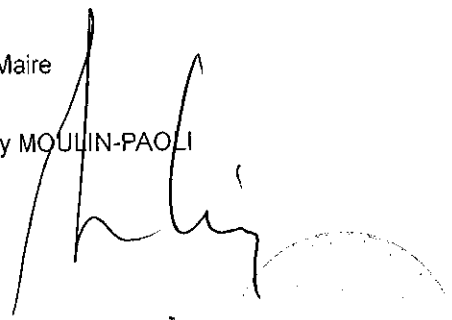
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal concernant le budget M49 pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLAR., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Nbre de conseillers présents : 13

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Adoption du compte administratif – Exercice 2020 pour le budget M14.

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03/07/2020 approuvant le budget primitif concernant la M14 de l'exercice 2020,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Madeleine POLI, 1ère adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, adopte le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget M14, arrêté comme suit :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2020 M14 | Résultat de Clôture Exercice 2019 | Part Affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2020 | Transfert ou intégration de résultats | Résultat de Clôture 2020 |
|-------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| I-EXPLOITATION | 194 599,85 € | | 45 210,65 € | 5 765,19 € | 245 575,69 € |
| I-INVESTISSEMENT | 182 825,26 € | | -368 953,11 € | | -186 127,85 € |
| TOTAL | 377 425,11 € | | -323 742,46 € | 5 765,19 € | 59 447,84 € |

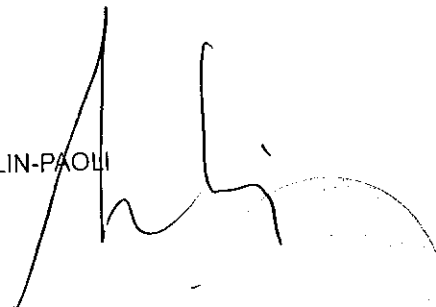
Mouvements budgétaires 2020 :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 458 472,49 € | 627 439,90 € |
| RECETTES | 89 519,38 € | 672 650,55 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | -368 953,11 € | 45 210,65 € |

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,
ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Nbre de conseillers présents : 13

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Adoption du compte administratif – Exercice 2020 pour le budget M49.

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03/07/2020 approuvant le budget primitif concernant la M49 de l'exercice 2020,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Madeleine POLI, 1ère adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, adopte le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget M49, arrêté comme suit :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2020 M49 | Résultat de Clôture Exercice 2019 | Part Affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2020 | Transfert ou intégration de résultats | Résultat de Clôture 2020 |
|-------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| EXPLOITATION | -56 215,85 € | | -16 326,15 € | | -72 542,00 € |
| INVESTISSEMENT | 139 676,46 € | | -71 443,33 € | | 68 233,13 € |
| TOTAL | 83 460,61 € | | -87 769,48 € | | -4 308,87 € |

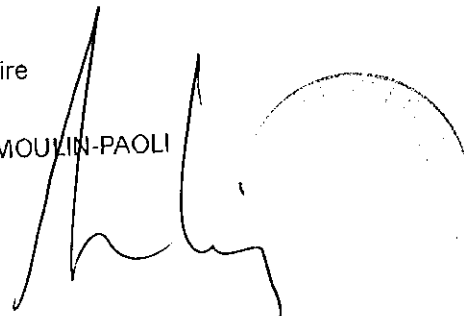
Mouvements budgétaires 2020 :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 149 943,42 € | 60 645,79 € |
| RECETTES | 78 500,09 € | 44 319,64 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | -71 443,33 € | -16 326,15 € |

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 13

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Adoption du compte administratif – Exercice 2020 pour le budget Lotissement Neruccio II.

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03/07/2020 approuvant le budget primitif concernant le Lotissement Neruccio II de l'exercice 2020,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Madeleine POLI, 1ère adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, adopte le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget Lotissement Neruccio II, arrêté comme suit :

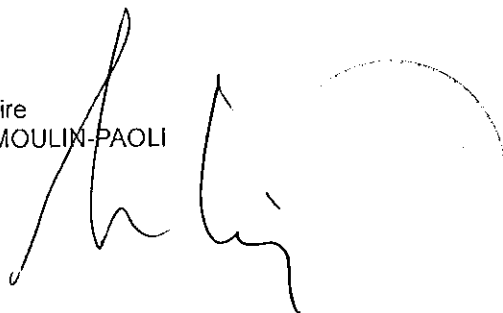
| BP ANNEXE LOT NERUCCIO | Résultat de Clôture Exercice 2019 | Part Affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2020 | Transfert ou intégration de résultats | Résultat de Clôture 2020 |
|---------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------------|---|-----------------------------|
| EXPLOITATION | | | 305 299,45 € | | 305 299,45 € |
| INVESTISSEMENT | 899 397,30 € | | -561 589,28 € | | 337 808,02 € |
| TOTAL | 899 397,30 € | | -256 289,83 € | | 643 107,47 € |

Mouvements budgétaires 2020 :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 561 589,28 € | 581 089,28 € |
| RECETTES | | 886 388,73 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | -561 589,28 € | 305 299,45 € |

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 13

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Compte Administratif M49 exercice 2020 – Affectation du résultat.

Le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2019 en report à nouveau pour le budget 2021 de la M49.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | | | |
|--|--------|-------------------|--------------------------------------|
| Résultat de l'exercice | 2020 : | -16 326,15 | |
| Report à nouveau à déduire , affectation à l'investissement | 2019 : | -56 215,85 | Montants à prévoir au budget 2021 |
| Résultat de fonctionnement cumulé | : | -72 542,00 | 002 72 542 |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | | | |
|---|--------|------------------|------------|
| Résultat | 2020 : | -71 443,33 | |
| Report | 2019 : | 139 676,46 | |
| Résultat d'investissement cumulé | | 68 233,13 | 001 |
| Solde des restes à réaliser : déficit ou excédent : | | -57 686,64 | 68 233 |

Besoin ou Excédent de financement d'investissement : 10 546,49

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

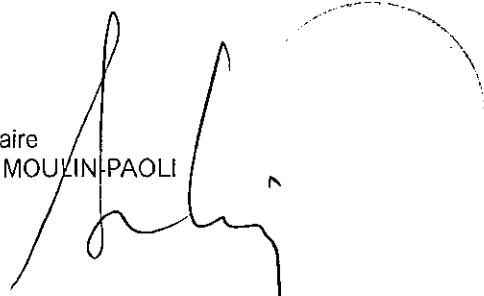
1/ En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2020
pour un montant de **0,00 €** (crédit du compte 1068)

2/ En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat
à savoir la somme de : **72 542,00 €** (débit au compte 002)

3/ En report à nouveau en section d'investissement au compte 001 en crédit
pour la somme de **68 233,13 €**

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 13

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Compte Administratif M14 exercice 2019 – Affectation du résultat.

Le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2019 en report à nouveau pour le budget 2020 de la M14.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020 : 45 210,65

Report à nouveau 2019 : 194 599,85

à déduire , affectation à l'investissement

Intégration du résultat du CCAS 5 765,19

Résultat de fonctionnement cumulé : 245 575,69

Montants à prévoir
au budget 2020

002
136 141

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat 2020 : -368 953,11

Report 2019 : 182 825,26

Résultat d'investissement cumulé -186 127,85

Solde des restes à réaliser : déficit ou excédent : 76 693,74

001
186 128

Besoin ou Excédent de financement d'investissement : -109 434,11

DECIDE D'AFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

1/ En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2020
pour un montant de **109 434,11 €** (crédit du compte 1068)

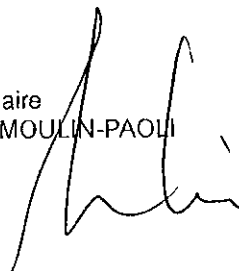
1068
109 434

2/ En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat
à savoir la somme de : **136 141,58 €** (crédit au compte 002)

3/ En report à nouveau en section d'investissement au compte 001 en débit
pour la somme de **186 127,85 €**

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 13

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Vote du Budget Primitif M14 – Exercice 2021.

Le maire expose au conseil municipal le projet de Budget Primitif de la M14 pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal après discussions vote le budget chapitre par chapitre.

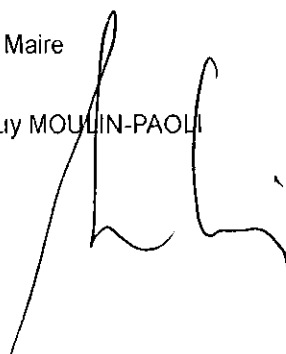
| BUDGET 2021 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 841 695,00 € | 889 452,00 € |
| RECETTES | 841 695,00 € | 889 452,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le Budget Primitif de la M14 pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 13

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Vote du Budget Primitif M49 – Exercice 2021.

Le Maire expose au conseil municipal le projet de Budget Primitif de la M49 pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal après discussions vote le budget chapitre par chapitre.

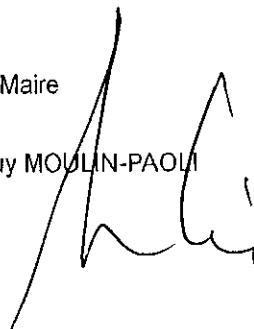
| BUDGET 2021 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 116 685,00 € | 669 167,00 € |
| RECETTES | 116 685,00 € | 669 167,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le Budget Primitif de la M49 pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ACKER V., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C. procuration de SERRA C., CHAMBE A., LUNARDI-PLA R., NICOLAI M., VIOLA-GRUNDRICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : SERRA C. procuration à ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 13

Nbre de conseillers ayant signé : 13

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Objet : Vote du Budget Annexe Lotissement Neruccio II – Exercice 2021.

Le Maire présente le budget 2021 du Lotissement Neruccio II qui s'établit comme suit :

| BUDGET 2021 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 1 676 909,00 € | 2 738 670,00 € |
| RECETTES | 1 676 909,00 € | 2 738 670,00 € |

Le conseil municipal après discussions :

- vote le budget chapitre par chapitre,
- adopte le budget Lotissement Neruccio II pour l'exercice 2021

Fait et délibéré à Solaro le 12/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

